

APPEL A PARTENARIAT

Partenaire de mise en œuvre au Sud Kivu

Titre du projet	Madini kwa Amani na Maendeleo – Phase II
Consortium	International Alert (Lead), IPIS, OGP & Justice Plus
Locations ciblées	Democratic Republic of Congo: Ituri (Mambasa, Djugu) et Sud-Kivu (Fizi et Kalehe (à confirmer))
Durée du projet	2 ans (1^{er} août 2024 – 31 juillet 2026) (dates estimées)
Bailleur	Ministère des Affaires Etrangères du Royaume des Pays Bas
Durée de l'appel	22 juillet au 5 août 2024 à 17h30 (GMT+2)
Note Importante	<p><i>Il est demandé aux soumissionnaires potentiels le strict respect de la politique de tolérance zéro de International Alert à l'égard des pratiques malhonnêtes, la fraude, la corruption, la collision, le harcèlement, exploitation et abus sexuels dans ce processus de recrutement des partenaires de mise en œuvre et tout le partenariat. Notre politique de sauvegarde incluant les enfants et les adultes est reprise ici. Les candidatures des ONG et OSC impliquées dans ces pratiques interdites et contraires à la vision, mission, valeur, objectifs et procédures de International Alert seront tout simplement annulées”.</i></p> <p><i>A compétence égale, la priorité sera accordée aux OSC et ONG engagées dans les approches de la sensibilité au conflit, la consolidation de la paix, la Diversité et Inclusion, la cohésion sociale et le genre”. Compte tenu du nombre important de candidatures éventuelles que International Alert pourrait recevoir, si vous n'avez pas été contactés deux mois après la fin de publication de cet appel, vous considérerez que votre dossier n'a pas été retenu. Toutefois, International Alert fournira les réponses et feedbacks par courriel aux soumissionnaires dont les dossiers complets soumis seront traités et analysés par le comité d'achat qui sera chargé des analyses des candidatures.</i></p> <p><i>Pour tout signalement et dénonciation anonymes, la politique de dénonciation d'Alert (ci-jointe et que l'on peut trouver ici) fournit des conseils sur la façon de soulever des inquiétudes au sujet de la faute professionnelle dans la conduite des personnes au sein d'Alert, de nos organisations partenaires ou de toutes autres organisations auxquelles nous sommes associées. Il vise à faire en sorte que, si vous voulez soulever des préoccupations sérieuses, vous pouvez le faire avec confiance et sans avoir à vous soucier d'être victimisés, discriminés ou désavantagés de quelque façon que ce soit en conséquence. Si vous voulez soulever des préoccupations graves, notre référent pour la dénonciation peut être contacté directement de l'une des façons suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Le responsable de la dénonciation chez Alert est la Directrice de la Livraison Mondiale. Vous pouvez les contacter de l'une des manières suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Ecrivez à la Directrice de la Livraison Mondiale, International Alert, Offley Works 1 Pickle Mews, Oval, Londres, SW9 0FJ, Royaume-Uni. Écrivez « Privé et confidentiel » sur votre enveloppe.</i> • <i>Téléphonez : +44 (0)20 7627 6857. Vous pouvez laisser un message vocal 24 heures sur 24, accessible au Directeur de Global Delivery.</i> • <i>Envoyez un e-mail à concerns@international-alert.org . Cet e-mail est accessible uniquement au directeur de la livraison mondiale, au directeur exécutif et au responsable des ressources humaines.</i> <p><i>Il est préférable de formuler vos préoccupations par écrit et de donner autant d'informations que possible, y compris les noms, dates, lieux pertinents, etc. Plus vous signalez une préoccupation tôt, plus il est facile de prendre des mesures efficaces.</i></p>

Aperçu d'International Alert

International Alert (Alert) est une organisation internationale de droit britannique qui travaille dans la consolidation de la paix à travers des organisations locales de la société civile, par la recherche, le plaidoyer, le renforcement des capacités, le dialogue inclusif, la participation politique et citoyenne. Alert travaille parfois seule, mais souvent en collaboration avec d'autres intervenants nationaux et internationaux. Pour plus de détails veuillez consulter le site Web : www.international-alert.org

1. DESCRIPTION D'INTERNATIONAL ALERT ET DU PROJET

International Alert est une organisation internationale réputée pour ses activités dans le domaine de consolidation de la paix depuis plus de 35 ans à travers le monde. Pour la RDC, il est reconnu que la problématique de la gouvernance dans le secteur des ressources naturelles contribue à la perpétuation des guerres qui ravagent depuis quelques décennies l'est du pays. International Alert figure parmi ces acteurs qui contribuent à rechercher des solutions constructives et inclusives pour bâtir une paix durable. Mû de son expérience en matière de consolidation de la paix en RDC, Alert a tenté à maintes reprises d'intégrer dans ses interventions de paix le secteur des ressources naturelles. C'est dans ce sens qu'avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères du Royaume des Pays-Bas, il a été convenu d'expérimenter en phase pilote une initiative qui prend en compte les interventions visant à améliorer la gouvernance du secteur minier à celles visant la consolidation de la paix, contrairement aux autres initiatives qui ont existé qui ne se focalisaient soit sur la consolidation de la paix ou soit sur la gouvernance minière. C'est de là qu'est né le projet « Madini kwa Amani na Maendeleo ».

Entre décembre 2019 et juillet 2024, International Alert en consortium avec Justice Plus, OGP, IPIS, et EURAC, sur financement du ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, a mis en œuvre le projet intitulé « **Améliorer la sécurité, la cohésion sociale et les droits de l'homme dans les zones minières de l'Est de la RDC** », connu sous le nom « **Madini kwa Amani na Maendeleo** ». Le projet est intervenu dans les provinces du Sud-Kivu (trois territoires : Fizi, Kalehe et Shabunda) et de l'Ituri (deux territoires : Djugu et Mambasa). Le projet s'est assigné comme objectif général de contribuer au renforcement de la stabilité en RDC et dans la région des Grands Lacs, en soutenant l'amélioration de la sécurité et de la stabilité autour des zones minières de l'est de la RDC, et en contribuant à l'établissement des chaînes de production des minerais 3T et de l'or responsables afin de réduire le niveau de contrebande de ces minerais.

Durant ses 4.5 ans de mise en œuvre, la première phase du projet Madini a connu beaucoup de moments forts, avec des contributions concrètes à la gestion et la réduction des conflits autour des sites miniers ; une meilleure compréhension du rôle des forces de l'ordre et de sécurité dans les zones minières et, suite à un plaidoyer appuyé par le projet, une amélioration du comportement des acteurs armés dans certains sites ; une meilleure structuration du secteur artisanal grâce à certaines réformes légales issues des tables rondes provinciales et nationales appuyées par le projet ; et la domestication du statut bleu des mines artisanales en RDC et l'opérationnalisation d'un site pilote certifié « bleu » au Sud Kivu.

Après une première phase couronnée des succès, la deuxième phase du projet va bâtir sur les acquis de la première phase et se veut être encore bien novatrice en termes d'approches d'interventions et de management. Tout en restant dans la même logique de travailler pour la stabilisation des zones minières, cette deuxième phase de Madini a pour objectif global « **d'encourager l'exploitation minière artisanale à contribuer de manière substantielle à la stabilité et au développement au niveau local, provincial et national** ». Fondé sur les acquis de sa première phase, cette phase s'assigne spécifiquement les objectifs ci-dessous :

Objectif spécifique 1 : Amélioration de la sécurité des communautés autour des sites miniers ciblés en Ituri et au Sud-Kivu.

- **Résultat 1** : Les conflits et les incidents autour des sites miniers sont identifiés à temps et traités efficacement par les services appropriés par le biais du S/CLS et de la CPS.

- **Résultat 2** : Les droits humains sont respectés par les acteurs étatiques et les acteurs de la sécurité qui assurent la sécurité aux communautés vivant autour des sites miniers.

Objectif spécifique 2 : Les chaînes d'approvisionnement en 3T et en or ciblées en Ituri et au Sud-Kivu sont appuyées pour respecter les normes internationales en matière de diligence raisonnable et d'approvisionnement responsable.

- **Résultat 2** : Les autorités locales réalisent des investissements durables dans les infrastructures physiques, économiques et sociales autour des sites miniers ciblés, conformément aux priorités exprimées dans les plans locaux de sécurité et de développement.
- **Résultat 3** : Les acteurs du secteur privé et les coopératives minières opèrent de manière légale et transparente dans les sites miniers ciblés.
- **Résultat 4** : Influence accrue des parties prenantes locales (notamment les organisations de la société civile en RDC et dans les Grands Lacs) sur les discussions et les décisions politiques européennes et internationales en matière de diligence raisonnable.

Travailler sur ces objectifs spécifiques améliorés permettra au projet Madini II de booster la consolidation des résultats atteints au cours du projet Madini I, notamment : la gestion des conflits qui impactaient la stabilité dans et autour des zones minières, l'accroissement de l'amélioration de la gouvernance du secteur minier artisanal, la facilitation de l'intégration des innovations du Mécanisme régional de certification de la CIRGL dans la législation nationale et accompagnement d'une phase pour l'opérationnalisation du statut bleu des sites miniers, ... et ce, en orientant le focus sur :

- Une plus grande attention à la gouvernance locale - notamment à la gestion et à l'utilisation des recettes provenant des taxes et redevances minières ;
- Un appui pour créer de la capacité locale de mener des analyses de risques et d'accompagner la réalisation du statut bleu ainsi qu'un soutien plus ciblé aux coopératives minières pour l'amélioration de leur gouvernance ;
- Un soutien plus important et plus systématique à la société civile afin qu'elle fasse contrepoids et qu'elle exerce un contrôle sur les institutions gouvernementales ;
- Un effort plus systématique pour approfondir et étendre le plaidoyer régional et international - au niveau de la CIRGL par le biais de la société civile dans les pays voisins - au niveau de l'UE par le biais d'une plus grande mise en réseau, d'une présence plus cohérente, et en reliant mieux les voix congolaises aux discussions au niveau de l'UE et au niveau international.

2. L'OBJECTIF DES TERMES DE REFERENCE

Alert cherche un partenaire de mise en œuvre pour atteindre les résultats et assurer un bon déroulement des activités du projet Madini II dans la Province du Sud-Kivu, probablement dans les territoires de Fizi et Kalehe (à confirmer).

3. L'ETENDUE DU TRAVAIL

3.1. Responsabilité du partenaire

Le partenaire sera responsable pour l'exécution des activités dans la province du Sud-Kivu (territoires à déterminer, probablement Kalehe et Fizi) en accord avec les résultats attendus du projet et les objectifs lui assignés dans le projet. Les activités vont cibler des communautés autour des sites miniers y inclus les structures multi-acteurs du suivi de l'activité minière, les coopératives minières et les négociants, les autorités locales, les autorités provinciales, les services techniques de l'Etat, les leaders communautaires et les membres de la société civile.

3.2. Activités à mettre en œuvre par le partenaire recherché

Le partenaire sera responsable pour la mise en œuvre des activités suivantes :

- Maintenir une présence dans les zones d'intervention à travers de sous-bureaux et gestion des sous-bureaux et des équipes sur le terrain ;
- Nouer et maintenir les relations avec les partenaires du gouvernement au Sud Kivu (en étroite collaboration avec AI) et avec toutes les parties prenantes au projet dans les zones d'intervention ;
- Mener et coordonner les activités du projet dans les zones d'intervention, y inclus (entre autres) :
 - Analyses participatives du contexte et des conflits dans les zones minières ;
 - Développement ou mise à jour des plans locaux de sécurité ;
 - Appui au fonctionnement et renforcement de capacités des structures multi-acteurs, notamment les comités locaux de suivi de l'activité minière et de leurs sous-comités ou d'autres structures impliquées dans la gestion de conflits et la gouvernance minière ;
 - Réalisation des projets communautaires en vue d'améliorer la sécurité autour des sites miniers ;
 - Appui aux efforts et missions de médiation et gestion de conflits locaux ;
 - Engagement des partenaires locaux, notamment les structures multi-acteurs et les Entités territoriales décentralisés, sur la mobilisation de fonds et la gestion transparente des fonds selon les priorités des communautés ;
 - Appuyer l'organisation des ateliers, formations, et missions dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance minière, des évaluations et mitigations des risques autour des sites miniers ou de l'appui aux coopératives minières ;
- Participer à toutes les activités internes de planning, coordination, suivi, évaluation et apprentissage du consortium ;
- Contribuer aux missions de plaidoyer du projet au niveau provincial, national, régional, ou international selon les besoins.

3.3. Intérêt de Alert dans le partenariat pour la phase II de Madini

Le projet Madini phase II est un projet passionnant pour Alert, car il permet de faire évoluer sa méthodologie de travail avec les communautés minières à tous les niveaux dans le souci de contribuer à la stabilisation des zones minières, renforcer la cohésion sociale et contribuer au relancement du développement intégré à travers des approches novatrices. Alert travaille sur ce thème depuis plus de 15 ans dans la région des Grands Lacs et a constamment adapté ses approches à l'évolution du contexte économique, social et politique de la région. Les dynamiques autour du commerce des ressources minières ont significativement évolué dans la région des grands lacs, autour de la norme du Mécanisme Régional de Certification des minerais de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (MRC/CIRGL). Le projet Madini en a déjà fait l'effet de tache d'huile dans l'océan à travers l'accompagnement du gouvernement congolais à intégrer les innovations apportées par la révision du MRC (en 2019) dans la législation nationale (en 2021), jusqu'à l'accompagnement d'une phase pilote couronnée par une exportation légale et conforme de l'or issu d'un site bleu (en 2024).

Le projet Madini II veut poursuivre le travail en attaquant les défis majeurs rencontrés dans sa première phase, ce qui permettra d'adapter les interventions et les approches en tenant compte du contexte actuel des zones minières et des réalités socio-économiques et politiques de l'approvisionnement responsables des minerais de 3TG. Il s'agit notamment de :

- La durabilité et pérennisation des activités des structures multipartites ;
- L'intégration du secteur privé pour accroître les chances de l'extension de l'opérationnalisation du statut bleu ;
- L'accompagnement des coopératives minières, en passant par le pilotage d'une formalisation de l'ASM ;
- Développement des approches holistiques avec les services de sécurité pour apporter des réponses appropriées et durables aux soucis liés à l'immixtion des éléments incontrôlés dans les activités minières ;

- L'accroissement de la résilience des communautés locales pour les amener à tirer le gain des activités minières réalisées dans leurs milieux respectifs à travers la contribution des coopératives minières et possiblement des revenus infranationaux générés par l'ASM.

Il s'agit d'idées et actions bien novatrices et passionnantes qui sont ressorties des discussions et échanges entre autres sur les leçons apprises, mais qui nécessitent à intégrer de nouvelles énergies et compétences et de nouveaux modes de pensée dans le projet.

Ainsi, Alert recherche un partenaire ayant de l'expérience et expertise aguerries dans les domaines ci-haut détaillés, qui a une maîtrise des zones d'intervention et du contexte politico-administratif ainsi que les enjeux liés à la stabilisation et l'approvisionnement en minerais responsables tant au niveau national, régional et international qui représente l'environnement dans lequel le projet Madini II sera mise en œuvre enfin que ce dernier apporte sa contribution à l'atteinte des résultats et objectifs visés par Madini II.

3.4. Processus de partenariat

A la suite de cet appel, un processus transparent et inclusif de sélection sera dirigé par un comité de sélection qui sera mis en place par Alert pour analyser les soumissions reçues et établir une liste restreinte d'ONG qui répondent aux critères objectivement établis. Les ONG présélectionnées feront l'objet d'une évaluation des capacités institutionnelles, organisationnelles, programmatiques et financières afin de déterminer le niveau de risque sur la base de leurs forces, faiblesses, opportunités et menaces en termes de capacités à soutenir la mise en œuvre du projet.

Une seule organisation sera retenue pour appuyer la mise en œuvre des activités du projet Madini II au Sud-Kivu en RDC. Une fois sélectionnée, l'organisation sera invitée à participer à la Réunion d'orientation sur le projet (Atelier de démarrage interne du projet) mais aussi à la mise en place d'un plan de renforcement des capacités au regard des besoins identifiés au cours des évaluations. Cette période inductive sera également focalisée sur l'échange et le partages des pratiques et politiques internes.

Cette étape sera suivie par la préparation des documents de contractualisation par les partenaires notamment : i) la proposition technique du projet et ses annexes ; ii) le budget annuel sur base des répartitions des allocations budgétaires ; iii) le plan de travail annuel ; iv) le cadre des résultats ; et v) la matrice de suivi des risques. Ensuite suivra la contractualisation et le lancement effectif du projet dans chaque site/territoire de mise en œuvre.

Une fois sélectionnée, le partenaire devra participer au même titre que les autres membres du consortium aux différentes activités du projet, y inclus les activités de démarrage (lancement), les ateliers de planification et le cas échéant la ré-focalisation, engagement politique, et toutes les activités de suivi et évaluation (études de base, suivi régulier, contrôle qualité, évaluations et séances ou publications d'apprentissage).

3.5. Durée prévisionnelle de Partenariat

Le projet a une durée potentielle de 2 ans comprise entre août ou septembre 2024 jusqu'à juillet ou août 2026 (dates à confirmer). Le partenaire sélectionné aura un contrat annuel qui sera renouvelé sur base des résultats des évaluations des performances. Ainsi, les négociations partenariales devraient déboucher sur le premier contrat qui couvrira la période allant jusqu'à la fin de la première année du projet et un deuxième contrat qui couvrira la période de la deuxième année.

4. EXPERIENCE ET CAPACITES ESSENTIELLES REQUISES

Le partenaire potentiel doit répondre aux critères suivants :

- Avoir le statut légal de l'organisation pour opérer en RDC ;

- Avoir l'expérience de la mise en œuvre des activités dans la Province du Sud-Kivu, surtout dans les territoires qui pourront être ciblés par le projet (par ex. Kalehe ou Fizi) ;
- Avoir de l'expérience programmatique prouvée d'au moins 5 ans au Sud-Kivu ;
- Avoir une expérience prouvée d'au moins 3 ans dans la mise en œuvre des projets avec un budget d'une valeur minimum de 300,000 USD/ par an (trois cent mille dollars américains) ;
- Avoir une vision de la paix et de la bonne gouvernance minière qui cadre avec la stratégie et vision de paix d'International Alert ;
- Avoir un minimum de 5 ans d'expérience prouvée dans un ou plusieurs de domaines techniques suivants : analyses de conflits et exécution des projets de gestion de conflits ou consolidation de la paix ; stabilisation et sécurité dans et autour des sites miniers ; renforcement des capacités des autorités locales et des institutions étatiques et/ou de la société civile ; organisation des dialogues communautaires inclusives ; transparence fiscale et budgétisation participative ; mise en œuvre des projets communautaires de développement ; participation des femmes à la prise de décisions, la formalisation du secteur minier artisanal et le respect des lois et normes nationales et internationales dans l'approvisionnement responsable des minerais ;
- Faire preuve d'une connaissance pratique de la mise en œuvre de l'approche genre et sensibilité au conflit ;
- Avoir une volonté démontrée et de l'expérience du travail en collaboration avec d'autres organisations de la société civile ;
- Avoir une expérience prouvée dans le plaidoyer sur la sécurité dans les zones minières et/ou sur des questions de la stabilisation, la paix et la sécurité au niveau provincial et national ;
- Faire preuve des bonnes politiques, pratiques et excellentes capacités de gestion technique, financière, et de ressources humaines ; et
- Jouir de bonnes relations avec les autorités et communautés locales, avec les dirigeants politico-administratives et économiques dans les zones ciblées par le projet.

5. COMMENT SE POSITIONNER PAR RAPPORT AU PAQUET D'ACTIVITES ET AUX INNOVATIONS/NOUVELLES THEMATIQUES

Dans le cadre de cet appel d'offre, International Alert ne cherche pas une organisation qui possède toute l'expertise technique qui sera utilisée dans le projet Madini II mais plutôt il cherche à compléter un consortium composé d'organisations qui sont expertes dans leurs domaines d'interventions. Alert voudrait connaître l'expertise disponible parmi les organisations candidates sur laquelle le projet pourrait s'appuyer. L'organisation désireuse d'intégrer le consortium est ainsi encouragée à expliquer dans son offre quelle valeur ajoutée le consortium peut attendre d'elle sur base de tous ses atouts et son expertise.

6. LES TERMES ET CONDITIONS DE SOLLICITATION

Les organisations remplissant les critères ci-dessus et qui souhaitent postuler pour être partenaire de mise en œuvre du projet Madini II doivent soumettre les documents suivants :

- Lettre d'intérêt résumant l'expertise et les expériences pertinentes dans les domaines techniques requises, signée par le/la responsable de l'organisation ;
- Une déclaration des expériences des personnes clés selon chaque critère essentiel mentionné ci-haut ;
- Une copie de certificat d'enregistrement aux différents ministères comme ONG en RDC ;
- Liste des membres du conseil d'administration de votre organisation et leurs CVs et joindre les PV des Réunions/Assemblées récentes du CA (3 au minimum) ;
- Description des structures de décisions dans l'organisation et leurs rôles (par exemple, l'équipe dirigeante et leurs CVs) ;
- Les lettres de référence de 3 organisations partenaires avec lesquelles votre organisation a travaillé dans le passé sur les projets similaires (stabilisation et gouvernance du secteur minier) ;
- Une copie de votre dernier rapport d'audit annuel ;
- Une copie complétée de la fiche technique de l'organisation en annexe 1 (voir ci-bas).

La manifestation d'intérêt doit être adressée à DRC.Office@international-alert.org; avec copie à Christof KURZ (ckurz@international-alert.org) au plus tard le 5 août 2024 à 17h30 (heure de l'Est de la RDC). **Seules les candidatures en ligne sont admises pour cet appel.**

NB : International Alert ne contactera que les organisations qui seront invitées à des entretiens individuelles. Celles-ci feront l'objet d'une évaluation financière, programmatique et institutionnelle par l'équipe d'Alert en RDC.

ANNEXE 1 : FICHE TECHNIQUE DE L'ORGANISATION

Fiche technique de l'organisation (maximum 2 pages)	
Information générale	
Nom complet de l'organisation	
Personne de contact	
Adresse et données de contact (tél. et email)	
Type d'organisation	
Date de création	
Statut légal de l'organisation et numéro d'enregistrement	
Groupe cible	
Zones d'intervention	
Mission de l'organisation	
Finances	
Volume de gestion (montant annuel géré par l'organisation en 2024, 2023 et 2022)	
Date et résultat du dernier audit et organisation qui l'a réalisé	
Existence d'un manuel de gestion financière et des ressources humaines	
Existence de politique anti-fraude ; de protection des enfants et adultes vulnérables, ...	
Ressources humaines	
Nombre de personnel (hommes et femmes) : salariés qui sont engagés à plein temps ou à temps partiel	
Nombre de personnel volontaire (hommes et femmes) : personnel non salarié	
Quels sont les efforts de votre organisation pour appliquer des critères de non-discrimination lors du recrutement du	

personnel ? En particulier, est-ce que votre organisation fait des efforts particuliers pour avoir un staff multi-ethnique et équilibré en ce qui concerne le genre ? Si oui, lesquels ?

ANNEXE 2 : LES CRITERES D'EVALUATION DES PARTENAIRES

Les critères majeurs d'évaluation des partenaires seront les suivantes :

Description de critère	Points/ 100
<p>Exigences administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lettre d'intérêt signée par un responsable de votre organisation ; - Une déclaration de vos expériences selon chaque critère essentiel mentionné ci-haut - Une copie de l'arrêté de reconnaissance de la personnalité juridique et/ou les certificats d'enregistrement aux différents ministères comme ONG en RDC ; - Liste des membres du conseil d'administration de votre organisation, leurs CVs et copies des réunions récentes du CA ; - Description des structures de décisions dans l'organisation et leurs rôles (par exemple, l'équipe dirigeante et leurs CVs) ; - Les lettres de référence de 3 organisations (personnes) de référence des organisations partenaires avec lesquelles votre organisation a travaillé dans le passé sur les projets similaires. 	10
<p>Alignement thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une vision de la paix qui cadre avec la vision de paix d'International Alert ; • Fournir la vision, la mission et la déclaration des valeurs de votre organisation moyennant vos statuts, RI et plan stratégique y compris toute autre documentation pertinente ; • Avoir un ancrage dans les sites/territoires d'intervention avec une collaboration étroite avec les autorités locales et les leaders communautaires. 	10
<p>Expertise et expérience technique et sectorielle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un minimum de 5 ans d'expérience prouvée dans un ou plusieurs de domaines techniques suivants : analyses de conflits et exécution des projets de gestion de conflits ou consolidation de la paix ; stabilisation et sécurité dans et autour des sites miniers ; renforcement des capacités des autorités locales et des institutions étatiques et/ou de la société civile; organisation des dialogues communautaires inclusives ; transparence fiscale et budgétisation participative ; mise en œuvre des projets communautaires de développement ; participation des femmes à la prise de décisions, la formalisation du secteur minier artisanal et le respect des lois et normes nationales et internationales dans l'approvisionnement responsable des minerais ; - Faire preuve d'une connaissance pratique de votre organisation de la mise en œuvre de l'approche GEDI (Gender, Equality, Diversity and Inclusion) et la sensibilité aux conflits dans votre programme ; - Avoir une expérience prouvée dans le plaidoyer sur la stabilisation, sécurité et amélioration de la gouvernance dans les zones minières et/ou sur des questions de la paix et la sécurité au niveau provincial et national ; - Avoir un staffing compétent et disponible disposant des expériences attendues et prouvées avec les CVs du personnel clé dont votre organisation compte impliquer dans la mise en œuvre du projet Madini II ; - Faire preuve des bonnes politiques, pratiques et excellente capacité de gestion technique, financière, et de ressources humaines. 	40
<p>Gestion des projets :</p>	20

<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience prouvée de minimum 3 ans dans la mise en œuvre des projets avec un budget d'une valeur minimum de 300,000 UD/ par année et fournir une liste des bailleurs avec lesquelles vous avez travaillé et ceux en cours (avec idée sur la hauteur des financements annuels en cours) ; - Disposer des politiques/ procédures et manuels en place pour orienter des activités et assurer la transparence de l'organisation et démontrer des capacités de gestion administrative et financière disponibles au sein de l'organisation. 	
<p>Présence et expérience locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jouir de bonnes relations avec les communautés locales, avec les dirigeants politico-administratives et économiques au Sud Kivu et dans les zones ciblées par le projet ; - Avoir une volonté démontrée et de l'expérience du travail en collaboration avec d'autres organisations de la société civile 	20
TOTAL SCORE	100



LA DIRECTION

